



VILLE
de
**MONTBONNOT
SAINT-MARTIN**
(38330)

N° 01-01-2024-022

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	25
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	0
abstention	0
NPPV	0

OBJET :

**Convention de financement
du Réseau d'Aides
Spécialisées aux élèves en
Difficultés (RASED)**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin
le : 02/04/2024

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240326-01_01_2024_022-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 26 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Caroline HALLE), Nathalie THIBAUT (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

M. Patrick DESCHARRIERES est nommé secrétaire.

Madame Laurence Le BARRILLEC, Adjointe aux affaires scolaires informe le conseil municipal que conformément à l'article L212-4 du Code de l'Education, les dépenses de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) sont à la charge des communes.

Il revient donc à l'ensemble des communes concernées : Bernin, Biviers, Corenc, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes, Plateau des petites roches de définir par une convention les modalités de ce financement.

Cette nouvelle convention est établie par la commune de Bernin, elle précise les charges supplétives et l'investissement nécessaires au bon fonctionnement du dispositif.

Pour 2024 cela représente un coût de 1.90€ par élève. Ce montant sera réévalué chaque année.

Monsieur le Maire est chargé de signer cette convention et tous les autres documents nécessaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.



Le secrétaire de séance,
Patrick DESCHARRIERES

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

Two handwritten signatures. The first is in blue ink and appears to be 'Patrick Descharrieres'. The second is in black ink and appears to be 'Dominique Bonnet'.

Annexe : Convention RASED